

Le dernier bilan conjoncturel de la Cellule économique régionale construction d'Île-de-France (Cerc-IdF)* fait ressortir une baisse des mises en chantier de juin 2022 à mai 2023 par rapport à la même période, un an auparavant. Les autorisations de logement sont également en repli. Comment l'emploi privé francilien dans ce secteur a-t-il réagi dans ce contexte ? Zoom sur un secteur stratégique de l'économie régionale.

*<http://www.cerc-actu.com/economie/>

Un secteur francilien important

La construction représente 7,0 % (identique sur un an) des effectifs franciliens du secteur privé, soit à peu près 363 000 salariés. Les travaux de construction spécialisés représentent la majeure partie des effectifs (72,0 %), du fait notamment de la part importante des travaux d'installation électrique et de plomberie (31,1 % du total). La construction de bâtiments (16,4 %) et le génie civil (11,6 %) constituent les deux autres branches de ce secteur. Au 1^{er} semestre 2023, le secteur de la construction représente 11,3 % des déclarations préalables à l'embauche (DPAE) en CDI en Île-de-France. Ce ratio est en augmentation sur un an (+ 0,3 point) et demeure largement supérieur à la part des effectifs salariés.

Une hausse significative de l'emploi

À l'exception du premier trimestre 2020, l'emploi francilien dans le secteur de la construction a progressé trimestre après trimestre de début 2017 à début 2021. Depuis, le secteur poursuit sa hausse mais à un rythme plus lent. Les effectifs affichent ainsi une progression sur un an de 0,8 % malgré une tendance moins favorable sur le 2^e trimestre 2023 (- 0,1 % par rapport au 1^{er} trimestre 2023).

Le secteur gagne 2 900 salariés en Île-de-France sur un an, alors que 4 400 postes ont été détruits en province sur la même période. La tendance du secteur en région parisienne est ainsi à l'inverse de celle

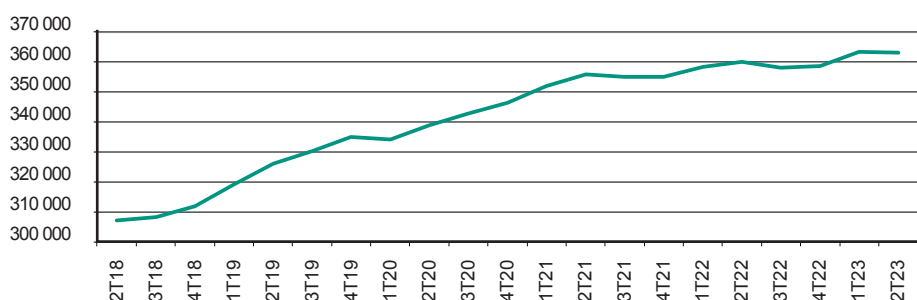
observée dans les autres régions (- 0,3 %). L'Île-de-France représente 21,8 % des emplois nationaux du secteur.

Dans la région, deux branches sur trois ont gagné de l'emploi sur un an. Ainsi, les travaux de construction spécialisés affichent une progression de 1,2 % et la construction de bâtiments de + 0,2 %. En revanche, le génie civil (- 0,9 %) est en repli pour la seconde année consécutive et retrouve son niveau de fin 2019.

La progression de la masse salariale et du SMPT

La masse salariale de l'ensemble du secteur progresse, sur un an glissant, de 3,8 % au 2^e trimestre 2023 par rapport au 2^e trimestre 2022. Cette augmentation s'explique non seulement par la hausse de l'emploi mais également par la revalorisation du SMIC qui a augmenté deux fois en un an (+ 1,81 % au 1^{er} janvier 2023 et + 2,22 % au 1^{er} mai 2023).

Fluctuation des effectifs salariés sur cinq ans



Source : Urssaf

Masses salariales, effectifs et établissements dans le secteur de la construction à fin juin 2023

		À fin 2T 2023	Évolution 2T23/2T22 ⁽²⁾	Évolution 2T23/2T18 ⁽²⁾
Construction de bâtiments	Masse salariale ⁽¹⁾	544	3,1 %	18,7 %
	Effectifs	59 616	0,2 %	14,0 %
	Etablissements ⁽³⁾	8 214	0,6 %	19,1 %
	SMPT	3 036	1,6 %	0,3 %
Génie civil	Masse salariale ⁽¹⁾	435	2,5 %	18,5 %
	Effectifs	41 943	- 0,9 %	7,7 %
	Etablissements ⁽³⁾	725	0,1 %	12,8 %
	SMPT	3 462	5,3 %	5,0 %
Travaux de construction spécialisés	Masse salariale ⁽¹⁾	1 915	4,3 %	27,3 %
	Effectifs	261 438	1,2 %	21,0 %
	Etablissements ⁽³⁾	38 470	- 0,1 %	18,9 %
	SMPT	2 439	2,6 %	4,1 %
Total	Masse salariale ⁽¹⁾	2 894	3,8 %	24,2 %
	Effectifs	362 997	0,8 %	18,1 %
	Etablissements ⁽³⁾	47 409	0,0 %	18,8 %
	SMPT	2 655	2,7 %	2,9 %

⁽¹⁾ comparaison sur la somme d'une année pour la masse salariale.

⁽²⁾ en millions d'euros.

⁽³⁾ nombre d'établissements d'au moins 1 salarié.

Source : Urssaf

Le salaire moyen par tête (SMPT) progresse de 2,7 % sur un an, se fixant à 2 655 € brut. Il progresse notamment fortement dans le génie civil (+ 5,3 %), ce qui laisse penser que les emplois détruits dans ce secteur étaient moins qualifiés. Ces variations annuelles ne changent cependant pas le classement des branches : le SMPT du génie civil demeure le plus élevé à 3 462 €, devant la construction de bâtiments (3 036 €). La différence reste élevée avec le SMPT des travaux de construction spécialisés qui s'établit à 2 439 €.

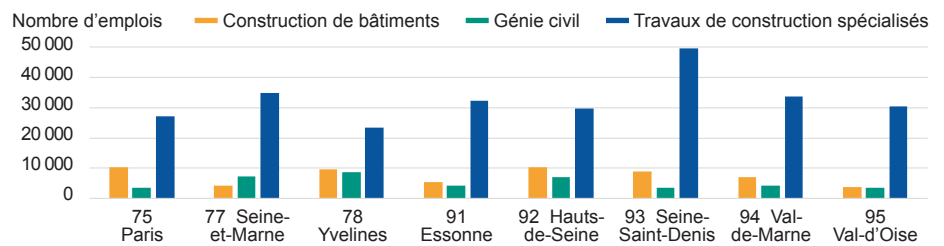
Rappelons que les différences de SMPT entre les trois branches s'expliquent avant tout par des niveaux de qualification moyens et des tailles moyennes d'entreprises différentes.

Des hausses disparates selon les départements et les activités

Le niveau d'emploi de la construction dans l'ensemble des départements franciliens n'est pas corrélé avec le niveau de population de ces territoires. La Seine-Saint-Denis est le département qui emploie le plus, avec 62 000 salariés, alors que Paris et le Val-d'Oise emploient le moins avec respectivement 41 000 et 37 700 salariés.

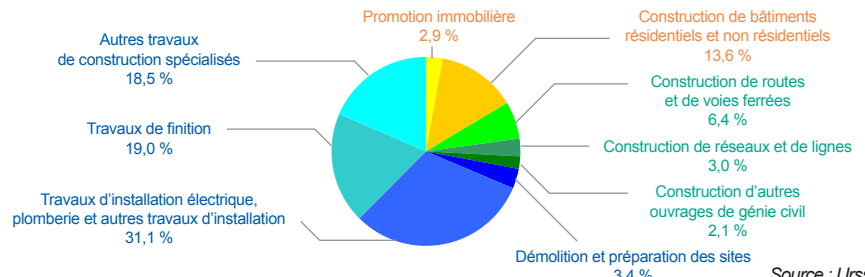
Tous les départements franciliens gagnent des emplois sur un an à l'exception des Yvelines (- 1,5 %, pénalisées par le génie civil). Paris (+ 2,7 %), l'Essonne (+ 1,8 %) et les Hauts-de-Seine (+ 1,7 %) sont les trois départements qui affichent les progressions les plus importantes : Paris et les Hauts-de-Seine sous l'impulsion du génie civil, l'Essonne grâce à la hausse dans la construction de bâtiments.

Répartition des effectifs par département au 30 juin 2023



Source : Urssaf

Répartition des effectifs salariés au 30 juin 2023



Source : Urssaf

Répartition des DPAE dans le secteur de la construction au 1^{er} semestre 2023

	CDI	CDD Longs	CDD Courts
Construction de bâtiments	14 796	4 960	1 205
Génie civil	3 376	1 001	185
Travaux de construction spécialisés	67 769	23 809	4 130
TOTAL	85 941	29 770	5 520
Poids	70,9 %	24,6 %	4,6 %

Source : Urssaf

Les embauches en légère hausse

Le secteur de la construction enregistre sur le 1^{er} semestre 2023 une hausse de 1,4 % du nombre de déclarations préalables à l'embauche hors intérim, par rapport au 1^{er} semestre 2022.

Les différents types de contrats évoluent de façon différenciée. Le nombre de CDI, soit plus de 85 900 sur le 1^{er} semestre 2023, affiche une hausse de 2,1 %, ce qui signifie que la mobilité professionnelle externe est demeurée importante à l'intérieur du secteur de la construction, où le taux de renouvellement des effectifs est de 23,7 % sur les six premiers mois de l'année. À l'inverse, les CDD de plus d'un mois sont en repli de 1,2 %.

Le nombre de CDD de moins d'un mois est très réduit, puisqu'à peine 5 500 DPAE sont parvenues au premier semestre, soit 4,6 % du total des DPAE (en hausse de 4,8 %). Les embauches du secteur restent avant tout masculines et représentent 92,6 % du total des DPAE.

Un secteur avec un risque plus important de travail illégal

Comme les années précédentes, le secteur de la construction a constitué en 2022, une part importante des redressements effectués à la suite des contrôles liés à la lutte contre le travail illégal. Ces derniers ont même représenté plus de 69 % du montant total de ces redressements, tous secteurs confondus.

À propos des données...

Les données proviennent des déclarations des employeurs du régime général. Elles sont non désaisonnalisées et n'incluent pas l'emploi intérimaire dans le secteur. Le champ de l'étude a été délimité par rapport aux définitions de la nomenclature NACE (Divisions 41 à 43 : Construction) et comprend donc les activités de construction générale et de construction spécialisée pour les bâtiments et le génie civil.